

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 22 février 2024

Direction Administration Générale, Elections et Services à la Population

N° 11.01.2024.11

Objet : Convention entre la Ville de Cléon, la coopérative agroécologique M'amrane (commune de Soukh El Khémis au Maroc) et l'Association de Prévention Pour la Région Elbeuvienne (APRE) année 2024 – Approbation

Date de la convocation : 14 février 2023

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 25

PRESENTS : M. Frédéric MARCHE, Mmes Fabienne TELLIEZ, Mélanie DELACOUR, MM. David BEAUCOUSIN, Fabrice BERTHOU, Rachid ARBI, Mme Monique COLOMBOTTI, M. Yaya SARR, Mme Sylvie OMONT, MM. Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Guy KIVATA, Mmes Corine PALMENTIER, Sandrine BALEM, Evelyne LERICHE, M. Marc BOURREAU.

POUVOIRS :

Madame Hawa HAMIDOU a donné pouvoir à Monsieur Rachid ARBI.

Monsieur Jean-David HOUNKPATI a donné pouvoir à Madame Monique COLOMBOTTI.

Madame Coumba SALL a donné pouvoir à Monsieur Philippe LEFEBVRE.

Madame Valérie HOULIER a donné pouvoir à Madame Mélanie DELACOUR.

Monsieur Infali DABO a donné pouvoir à Monsieur Frédéric LEBALLEUR.

Madame Alexandra EMERY a donné pouvoir à Madame Sylvie OMONT.

Madame Laëtitia LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Marc BOURREAU.

ABSENTS :

Monsieur Ibrahim DEM.

Madame Clélia DEM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabrice BERTHOU

RAPPORTEUR : Frédéric MARCHE

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Le partenariat existant entre la Ville et la coopérative agroécologique M'Amrane depuis plusieurs années.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Convention entre la Ville de Cléon, la coopérative agroécologique M'amrane (commune de Soukh El Khémis au Maroc) et l'Association de Prévention Pour la Région Elbeuvienne (APRE) année 2024 - Approbation

Date de transmission de l'acte : 26/02/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 26/02/2024

Numéro de l'acte : 11-01-2024-11 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20240222-11-01-2024-11-DE

Date de décision : 22/02/2024

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

- La délibération n°13.08.2022.15 du 08 décembre.
- L'avis favorable de la Commission Culture du 08 février 2024.

Considérant :

- Que ce partenariat est valorisé dans le cadre du projet « Territoire engagé transition écologique » pour lequel la Ville a obtenu la labellisation deux étoiles en janvier 2022.

Depuis plusieurs années, la coopérative agroécologique « M'amrane », vise à créer et développer un système agroécologique diversifié et productif en mesure d'assurer rapidement les moyens de son auto-développement. A terme, elle devrait permettre, entre autres, une production alimentaire locale et la création d'une école permaculture.

La commune de Cléon accompagne financièrement ce projet depuis de nombreuses années, en s'inscrivant dans une démarche qui tourne le dos aux idées d'assistance et de dépendance pour, au contraire, encourager et accompagner les projets concertés.

L'Association de Prévention de l'agglomération Elbeuvienne assume une partie de la maîtrise d'œuvre du projet.

La présente convention tripartite est annuelle et s'inscrit dans la continuité des conventions tripartites antérieures qui ont structuré des actions menées en faveur du co-développement. Elle confirme la volonté municipale de soutenir un projet pilote et agroécologique dans un pays en voie de développement, et ce dans la suite des actions menées avec succès.

Cette démarche de solidarité s'inscrit dans le cadre de la compétence des villes en matière de coopération décentralisée, confirmée par l'article L1115-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi du 7 juillet 2014-art 14 (V). Elle exprime la volonté de notre commune de fonder une solidarité internationale en soutenant un projet socio-économique mené par la coopérative agroécologique M'AMRANE à Souk Lakhmis Dades.

Par ailleurs, cette démarche qui revêt un volet transition écologique intéressant est également valorisée dans les actions entreprises par la Ville au titre du Label « Territoire Engagé Transition Ecologique » obtenu en 2022.

Cette convention a donc pour objet de définir les objectifs de ce partenariat ainsi que les rôles, engagements et obligations de chacun des partenaires de ce dispositif : La ville de Cléon, La coopérative M'amrane et l'APRE.

Concernant le rôle de la Ville de Cléon, celle-ci s'engage à verser une subvention d'un montant de 2500€ afin de soutenir le projet socio-économique mené par la coopérative agroécologique M'AMRANE dont les actions sont détaillées dans la présente convention.

Cette convention tripartite est conclue pour une durée d'une année à compter de sa signature entre les parties.

C'est cette convention de partenariat qui est aujourd'hui soumise au vote du Conseil Municipal de la Ville de Cléon.

Le Conseil Municipal, après délibération,
Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les termes de la convention annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer la-dite convention pour une durée d'un an et tout acte s'y rapportant.

Pour copie conforme,

Cléon, le 22 février 2024

Le Maire,

Frédéric MARCHE



Publiée sous forme électronique sur le site de la commune le : 2602/2024
Transmis en Préfecture le : 2602/2024

